

Notre Ref. commande  
CC30271

Votre Ref. commande  
BPA M. Kimmenauer

Ref. Affaire  
S039158

Représentant  
Frédéric LEQUIN

Adresse de Livraison

LILLY FRANCE SAS  
ZA 2 RUE DU COLONEL LILLY  
BP 70419 ILLKIRCH CEDEX  
67640 FEGERSHEIM  
FRANCE

LILLY FRANCE SA  
ZA 2 RUE DU COLONEL LILLY  
BP 70419 ILLKIRCH CEDEX  
67640 FEGERSHEIM  
FRANCE

Date de Facture

30/10/2024

Echéance

29/11/2024

N° Intracommunautaire : FR13609849153

N° Compte Client : 94836540

Correspond a 100 % du montant de la commande

E-MAIL : [compta@adslaminaire.com](mailto:compta@adslaminaire.com)

## FACTURE N° 32326

Référence	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Remise	Montant HT	TVA
MOH	<p><b>Main d'œuvre / Diagnostic sur PPS 18 ADS Laminaire n°15665</b></p> <p>Problème constaté : - L'afficheur s'éteint et se rallume.</p> <p>Prestation : - Vérifier le branchement du tableau de commande et de la carte mémoire. - Remplacement de la carte mémoire et/ou de l'écran.</p> <p><b>Seules les pièces remplacées seront facturées.</b></p> <p>Régularisation suite à l'intervention du 15 10 2024</p>	1,00	199,00	0,00%	199,00	20

FL 100

RCS BOBIGNY TVA Payée sur les débits

	IBAN	BIC / SWIFT
CIC :	FR76 3006 6109 1600 0100 2960 176	CMCIFRPP
BNP-PARIBAS :	FR76 3000 4025 1100 0109 4559 568	BNPAFRPPIFE

<b>TOTAL H.T.</b>	199,00 €
<b>TOTAL TVA</b>	39,80 €
<b>TOTAL T.T.C</b>	238,80 €
<b>ACOMPTE</b>	0,00 €
<b>NET A PAYER</b>	238,80 €

<b>FACTURE N°32326</b>
<b>NET A PAYER</b>
<b>238,80 €</b>
<b>Virement Bancaire 30 J</b>
<b>Echéance: 29/11/2024</b>

ADS LAMINAIRE se réserve la propriété des biens vendus jusqu'à complet paiement du prix à la date prévue. En cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, la propriété des biens livrés restant impayés pourra être revendiquée par ADS LAMINAIRE.

L'incorporation des biens réservés objet du présent contrat à un autre bien ne pourra faire obstacle à la revendication de propriété, si une séparation sans dommage est possible.

La présente clause ne fait pas obstacle au transfert des risques de la chose à l'acheteur dès livraison des biens vendus.

Aucun escompte pour paiement anticipé.

Tout retard de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur.